

Opération de Développement Rural de ROUVROY

Rapport annuel année 2022

Mars 2023

ANNEXE 1 : SITUATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Voir tableau Excel

Rappel des objectifs du PCDR :

1. Un territoire qui cultive sa distinction

- 1.1. *Préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)*
- 1.2. *Investit dans la culture, les artistes et le sport*
- 1.3. *Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable*
- 1.4. *Intègre Burgo Ardennes dans son développement*

2. Un territoire qui nourrit les relations

- 2.1. *Relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes*
- 2.2. *Aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire*
- 2.3. *Structure et renforce le tissu associatif*
- 2.4. *Diversifie et partage les solutions de mobilité*
- 2.5. *Lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide*

3 Un territoire qui repense et régénère son économie traditionnelle

- 3.1. *Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux*
- 3.2. *Élargit et déploie ses atouts touristiques*
- 3.3. *Aide au développement de projets entrepreneuriaux*

Subordonnés / Transversal

- S.1. *Stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local*
- S.2. *Envisage et exploite les opportunités de coopération transfrontalière*
- S.3. *Anticipe son aménagement*

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019 Notifiée : 26/08/2019 (22.08.2019) Signée : 14/08/2019 Visa : 8/08/2019	PCDR classique	Aménagement de la salle de village de Couvreur, de son accès et de ses abords	Rénovation intérieure et modernisation de l'équipement de la salle aménagement de ses abords (confort et sécurité) avec séparation claire de l'accès à la salle et de l'accès à la ferme voisine.	Conv. Faisabilité : 285.167,28 Provision (5%) : 14.258,36
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			22.02.2021	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			14.06.2021	
Approbation de l'avant-projet par la R.W.			7.10.2021	
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :			Montant :	
Montant conventionné à 100%			356.459,10 (conv. faisabilité)	
Montant du subside développement rural			285.167,28 (conv. faisabilité)	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2021 Notifiée : 10/03/2021 (08.03.2021) Signée : 11/02/2021 Visa : 22/12/2020	PCDR classique	Aménagement de voie lente : Phase 1 Dampicourt-Rox	Aménagement d'une voie lente entre le village de Dampicourt et le Rox (Harnoncourt) en passant derrière le Home et création d'un espace de convivialité sénior et intergénérationnel	Conv. Faisabilité : 841 648, 04 euros Provision: 20.000 euros
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			28/01/2019	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :			Montant :	
Montant conventionné à 100%			841 648, 04 € (conv. faisabilité)	
Montant du subside développement rural			673 318, 43 € (conv. faisabilité)	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2022 Notifiée : 26/01/2022 (01.02.2022) Signée : 13/01/2022 Visa : 21/21047	PCDR classique	Aménagement de la maison de village de Harnoncourt	Aménagement d'une maison de village	Conv. Faisabilité : 628.546,80 euros Provision : 20.000 euros
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			02/05/2022	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :			Montant :	
Montant conventionné à 100%			783.183,50 € (conv. faisabilité)	
Montant du subside développement rural			628.546,80 € (conv. faisabilité)	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2022 Notifiée : 26/09/2022 (10.10.2022) Signée : 01/08/2022 Visa : 22/04532	PCDR classique	Aménagement du cœur du village de Rouvroy	Aménagement d'un espace public	Conv. Faisabilité : 400.000 euros Provision : 20.000 euros
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			20/11/2017	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :			Montant :	
Montant conventionné à 100%			923 539,52 € (conv. faisabilité)	
Montant du subside développement rural			400.000 € (conv. faisabilité)	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Pas de projet terminé

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 ¹				

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

PROJET DE RAPPORT ANNUEL

	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2016	2016	31 mars 2022 (délibéré Conseil)	18/10/2021
Date des réunions durant l'année écoulée	08/03/2022	Nombre de présents	15 présents et 2 excusés
	21/04/2022		5 présents et 5 excusés (et 6 autres présents)
	23/05/2022		15 présents et 1 excusé (et 1 autre présent)
	13/06/2022		8 présents et 3 excusés (et 2 autres présents)
	07/11/2022		8 présents et 2 excusés (et 10 autres présents)

Réflexion sur l'opération de développement rural : La CLDR a un nouveau visage. Le renouvellement de la CLDR de Rouvroy a été lancé fin de l'année 2021. Un appel à nouveaux candidats a été partagé par le biais du bulletin communal et de la page Facebook de la Commune. La CLDR est désormais composée de 24 membres, dont 6 conseillers communaux. 6 nouveaux membres rejoignent l'aventure.

La CLDR s'est réunie 5 fois en 2022. L'année a été très dynamique.

- Le 8 mars avec l'accueil des nouveaux membres de la CLDR et la validation du rapport annuel et programmation triennale
- Le 21 avril avec un travail sur les projets natures dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité. Cette CLDR était ouverte à tous et aux acteurs de la nature.
- Le 23 mai avec la présentation de l'avant-projet de la « Voie lente Dampicourt-ROx » et demande de validation et une discussion sur les prochaines conventions et enjeux des salles de villages. La Maison de retraite était représentée.
- 13 juin avec un travail sur le terrain et en réunion pour constituer un circuit didactique sur le Ravel Lamorteau-Harnoncourt. Le PNG et le SI Le Méridional étaient représentés.
- 7 novembre la CLDR ainsi que les habitants du village ont bénéficié d'une présentation de l'esquisse d'avant-projet de l'aménagement de la maison de village de Harnoncourt et de ses abords. Ils ont pu faire des suggestions d'amélioration.

Propositions de projets à entreprendre => Voir programmation triennale	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	1	PM1-3 Création d'une maison multiservices à Torgny	802.839,22 € À vérifier	Commune	20%
				SPW – DR (cat.1)	80% jusque 850.000€
Année rapport annuel + 2 ans	2	PM-2-5 Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny	A estimer	Commune	
				SPW – DR ?	
Année rapport annuel + 3 ans	2	PM-3-4 Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau	A estimer	Commune	20%
				SPW – DR (cat.1)	80% jusque 850.000€

Stade d'avancement du projet	Si projet réalisé, date de la fin des travaux	Si projet abandonné, décrire la raison de l'abandon
Convention-réalisation validée en Conseil du 01.12.2022		
Création de l'asbl pluricommunale (12 communes) pour la gestion du projet		
Comité d'accompagnement 27.06.2022 + GT circuit didactique, lancement de l'action (conception des panneaux)		
Mise en place d'une plateforme des acteurs de la nature sur la commune + reprise du FINN après la période COVID		
Prises de vue été et hiver 2022, journée des Parcs naturels (mai) + mise en valeur de l'action dans le cadre du FINN (grandes bâches)		
En attente des résultats du comptage charrois et de ceux de l'étude d'incidences sur l'environnement		
Signature de la convention-faisabilité (13.01.2022)		
Signature de la convention-faisabilité (01.08.2022)		
Consultation en vue d'actualiser les besoins suite à l'appel à projets tiers-lieux (le projet n'a finalement pas été sélectionné)		
populaire		

Si nouvelle initiative, description du constat qui justifie le projet et les objectifs rencontrés du PCDR

Un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)

Un territoire qui aide ses jeunes à se contruire et à construire leur avenir

Un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable

Un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable

Un territoire qui investit dans la culture, les artistes et le sport